



L'honorable Mark Eyking, C.P., député
Président, Comité permanent du commerce international
Chambre des communes
Ottawa, Ontario (K1A 0G6)

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, le Gouvernement du Canada est heureux de répondre aux recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent du commerce international intitulé *Commerce électronique : regard sur certaines priorités commerciales des entreprises canadiennes*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 26 avril 2018.

Le Gouvernement du Canada remercie le Comité pour son travail acharné dans l'élaboration du rapport et pour les efforts déployés dans la formulation des recommandations. Nous reconnaissons que cette étude s'est déroulée sur plusieurs mois et qu'elle a comporté un éventail de consultations et de réunions publiques avec de nombreux intervenants, y compris des représentants du secteur privé, d'organismes sans but lucratif et du gouvernement. Nous remercions tous ceux qui ont comparu devant le Comité pour exprimer leurs points de vue et fournir des preuves et des conseils d'experts.

Le gouvernement a examiné attentivement le rapport et est d'accord dans l'ensemble avec les recommandations formulées. Le gouvernement met en œuvre divers programmes et politiques correspondant aux orientations énoncées dans les recommandations. Parallèlement, le gouvernement continuera d'examiner les façons dont ses programmes et politiques peuvent être améliorés pour mieux appuyer les efforts des entreprises canadiennes à tirer profit au maximum du potentiel lié au commerce électronique.

Le gouvernement traitera des recommandations du rapport du Comité en les regroupant sous trois thèmes : 1) Politique fiscale, 2) Soutien aux entreprises canadiennes, 3) Infrastructure, cybersécurité et formation.

Politique fiscale (recommandations 1, 2, 3)

Le gouvernement du Canada s'est engagé à offrir un système fiscal juste et équitable à tous les Canadiens et Canadiennes. En ce qui concerne les taxes sur les ventes, la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) canadienne est déjà fondée

...2

sur le principe selon lequel les ventes de produits et services sont assujetties à la taxe dans le pays où les produits et services sont consommés.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des sociétés, selon les normes internationales, l'impôt qui s'applique ne dépend pas du lieu où le produit ou le service de l'entreprise est consommé comme tel, mais du lieu où se déroulent les activités de production génératrices de profits de l'entreprise. Conformément à ces normes, les bénéficiaires d'exploitation d'une entreprise non résidente sont imposables dans un pays uniquement si l'entreprise y a une présence physique. Le Canada participe activement à un effort multilatéral visant à déterminer les mises à jour qu'il faudrait apporter aux normes fiscales internationales en vue de tenir compte des nouveaux modèles d'affaires numériques. En mars 2018, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a présenté aux ministres des Finances du G20 un rapport provisoire au nom de 113 pays.

Le Canada possède l'un des régimes d'imposition des sociétés les plus concurrentiels du G7. En outre, le gouvernement appuie l'entrepreneuriat, puisqu'il a ramené le taux d'imposition des petites entreprises à 10 % en 2018 et à 9 % à compter de 2019. En 2019, le taux combiné fédéral-provincial d'imposition des petites entreprises sera de 12,2 % – le taux le plus bas du G7 et le troisième taux le plus bas des pays membres de l'OCDE. La TPS/TVH canadienne, qui est une taxe à la consommation sur la valeur ajoutée, contribue aussi considérablement à la compétitivité des entreprises qui se consacrent à des activités commerciales, puisque ces dernières peuvent pleinement récupérer la TPS/TVH payée sur leurs achats d'intrants d'entreprise. De plus, en général, la TPS/TVH ne s'applique pas aux exportations, ce qui permet aux entreprises canadiennes de mieux soutenir la concurrence sur le marché international.

Le gouvernement a clairement indiqué qu'il n'augmentera pas les coûts des services en ligne des Canadiens et Canadiennes; cependant, il examine également les répercussions de la croissance rapide du commerce électronique sur les systèmes fiscaux.

Soutien aux entreprises canadiennes (recommandations 2, 6, 7, 9, 10)

De plus en plus d'entreprises tirent parti de l'espace numérique et font des affaires en ligne. C'est pourquoi le gouvernement est d'accord avec les recommandations du Comité voulant que les entreprises canadiennes, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), soient régies par des cadres politiques et législatifs qui leur permettront de demeurer concurrentielles sur le marché international, ce qui comprend les protections nécessaires en matière de vie privée, de sécurité, de concurrence et de propriété intellectuelle (PI).

Par exemple, les pratiques de protection des renseignements personnels fiables constituent de plus en plus un avantage concurrentiel au sein de l'économie numérique. La législation canadienne sur la protection de la vie privée applicable au secteur privé est

un moteur important pour le commerce. En effet, elle permet aux organisations de transmettre des renseignements personnels à d'autres administrations. Cependant, pour protéger les renseignements personnels des Canadiens et Canadiennes, elle établit des règles qui font en sorte que les organisations qui transmettent des données sont responsables des renseignements qui ont été transmis.

En outre, le gouvernement s'est engagé à discuter des flux transfrontaliers de données et de l'interopérabilité des régimes de protection des renseignements personnels avec divers partenaires commerciaux. Les entreprises canadiennes, y compris les PME, bénéficieront directement de cette interopérabilité puisqu'elle simplifiera les exigences de conformité lors des transactions à l'étranger, définira des règles claires et uniformes qui réduiront au minimum ou même, idéalement, élimineront toute fragmentation et abaissera les coûts de conformité pour les entreprises, qui peuvent être particulièrement élevés pour les PME. Ces discussions s'inscrivent dans l'engagement du gouvernement à alléger le fardeau administratif des petites entreprises. Le gouvernement reconnaît également que les flux ininterrompus et continus de données sont essentiels pour faire progresser le commerce international, favoriser l'innovation et assurer la compétitivité au sein d'une économie numérique. Si des objectifs politiques légitimes nécessitent des mesures restreignant le mouvement et l'entreposage de données, celles-ci doivent être justifiées et proportionnelles, et leur application doit être fondée sur le risque.

Le Budget de 2018 renforce la position du Canada en aidant la population canadienne à acquérir les compétences dont elle a besoin pour réussir, en favorisant les investissements qui stimuleront l'innovation et en aidant les entreprises canadiennes à trouver de nouveaux clients partout dans le monde. Soutenir la compétitivité du Canada est un élément central de l'approche du gouvernement qui vise à bâtir une société juste et inclusive dans laquelle tous les Canadiens et Canadiennes peuvent contribuer à la croissance économique et en profiter.

Le gouvernement du Canada continue de chercher des moyens d'encourager les entreprises canadiennes à exploiter davantage les technologies numériques. Conformément à ce qui a été annoncé dans le Budget de 2018, le gouvernement examinera les moyens de simplifier la série existante de programmes offerts par les agences de développement régional, dans le cadre de l'examen général des programmes d'innovation, afin qu'elles aident davantage les entreprises à prendre de l'expansion ainsi qu'à adopter de nouvelles technologies et de nouveaux procédés, incluant le commerce électronique. La Banque de développement du Canada (BDC) offre un financement technologique pour permettre aux entreprises de toutes tailles de se procurer ou de mettre à niveau leurs logiciels ou leur matériel informatique. Les prêts pour les technologies peuvent également être utilisés pour investir dans les services-conseils : planification TI, stratégie, sécurité, ventes en ligne, marketing sur Internet et médias sociaux. L'achat de

ces technologies et services permet aux entreprises canadiennes de mieux se positionner pour participer à l'économie mondiale par l'intermédiaire du commerce électronique.

Le Gouvernement du Canada appuie le développement des compétences requises pour changer la nature de l'économie et s'assurer qu'elle fonctionne pour tous les Canadiens et Canadiennes. Dans son Budget de 2017, le gouvernement a annoncé le Plan pour l'innovation et les compétences. Dans le cadre de ce Plan, six tables de stratégies économiques ont été créées au sein de secteurs où le potentiel de croissance des entreprises canadiennes et de création d'emplois de qualité est élevé et permettront de cerner les possibilités d'innovation dans ces secteurs : fabrication de pointe, agroalimentaire, technologies propres, industries numériques, sciences biologiques et de la santé et ressources de l'avenir.

Le gouvernement du Canada favorise également le développement des compétences par l'intermédiaire du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) d'Emploi et développement social Canada (EDSC), qui appuie les engagements de la lettre de mandat de la ministre Hajdu sur « l'amélioration de l'accès des travailleurs à des programmes de formation professionnelle de qualité qui permettent aux Canadiens et Canadiennes de se diriger vers de bonnes carrières », en partie grâce aux solutions d'apprentissage en ligne. Par exemple, dans le cadre d'un examen précoce du soutien fédéral pour les solutions d'apprentissage en ligne, le BACE s'efforce de mettre sur pied un projet pilote d'enseignement des compétences numériques dans le milieu de travail auprès de 200 apprenants anglophones et francophones par l'intermédiaire du site Web Guichet-emplois. Le programme de formation en ligne fournira à la population canadienne d'âge adulte l'accès à un enseignement de base sur les compétences numériques requises au travail. Il devrait être offert à compter d'août 2018.

EDSC consacre annuellement près de 25 millions de dollars au programme d'alphabétisation et de compétences essentielles, fonds qui proviennent à la fois du Trésor – Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes (PAAACEA) et de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* – Initiative nationale sur les compétences essentielles (INCE). Le gouvernement a accordé la priorité à l'intégration des compétences essentielles dans les programmes fédéraux de financement direct (comme le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et Connexion compétence d'EDSC) et les transferts fédéraux liés au marché du travail afin d'aider un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes à obtenir de la formation et du soutien.

De plus, le gouvernement s'est engagé, dans le Budget de 2018, à lancer le programme Compétences futures au printemps de 2018. Ce programme découle d'un engagement pris dans le Budget de 2017 de verser 225 millions de dollars pendant quatre ans à compter de 2018-2019, et 75 millions de dollars par la suite, pour créer une nouvelle

organisation chargée de cerner les compétences recherchées et exigées par les employeurs, étudier de nouvelles approches innovantes au perfectionnement des compétences et échanger des renseignements pour éclairer les prochains investissements et programmes. Compétences futures regroupera l'expertise de tous les secteurs et tirera parti de l'expérience des provinces et territoires, du secteur privé, des établissements d'enseignement et des organisations à but non lucratif de tout le pays. Le programme comptera un groupe d'experts pour donner des conseils sur les nouvelles compétences et les nouvelles tendances de la population active ainsi qu'un laboratoire de recherche axé sur l'élaboration, la mise à l'essai et l'évaluation rigoureuse des nouvelles approches en matière d'évaluation et de perfectionnement des compétences.

Les exportations représentent une part importante de l'économie canadienne et sont le gagne-pain d'un nombre incalculable de Canadiens et Canadiennes. C'est pourquoi le Service des délégués commerciaux (SDC) du gouvernement du Canada appuie les exportateurs canadiens depuis plus de cent ans. Le présent rapport reconnaît que le paysage changeant des affaires place le commerce électronique à l'avant-plan des moteurs économiques du Canada : Les Canadiens et Canadiennes ont besoin d'aide pour vendre leurs produits et leurs services sur les nouvelles plateformes numériques. Le SDC occupe une place toute désignée pour les aider à saisir les possibilités.

Respectant l'orientation stratégique du Budget de 2018, le SDC modernise ses outils numériques afin de mieux servir les entreprises canadiennes et d'offrir à sa clientèle une navigation harmonieuse entre les partenaires fédéraux. Il s'oriente vers la nouvelle économie, en cherchant tout particulièrement à faire progresser les exportations du Canada dans les domaines de la technologie, des services numériques et de la PI. Ces mesures ont déjà un impact positif et aident les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes à exporter leurs produits et services en exploitant les nouvelles plateformes de commerce électronique. Le SDC a préparé différents guides : une introduction au commerce électronique en Chine et un guide similaire pour le marché américain afin de favoriser l'expansion des exportations canadiennes par l'intermédiaire du commerce électronique dans ces deux grands marchés.

Le SDC aide les entreprises canadiennes à développer des stratégies de pénétration et de fidélisation des marchés par l'intermédiaire des grandes plateformes en ligne comme Alibaba et eBay. Il travaille également en étroite collaboration avec Exportation et développement Canada, Agriculture et agroalimentaire Canada, la Banque de développement du Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Postes Canada au sein d'une équipe de projet interministérielle afin de coordonner et promouvoir l'ensemble des services offerts aux exportateurs canadiens. Le lancement de nouveaux sites Web, l'accès à de meilleurs outils numériques, une campagne de marketing axée sur les services offerts aux personnes qui vendent leurs produits et leurs

services en ligne et une meilleure coordination gouvernementale aideront les exportateurs canadiens à poursuivre leur expansion internationale grâce au commerce électronique.

En ce qui concerne les tarifs postaux applicables aux entreprises canadiennes et étrangères, le courrier international (lettres et colis) provenant des administrations postales étrangères entre au pays soit en vertu d'accords bilatéraux entre le Canada et l'administration postale étrangère, soit en vertu des dispositions de la Convention postale universelle et des Actes de l'Union postale universelle (UPU), un traité multilatéral cadre pour les 192 pays membres et un cadre commun facilitant un échange postal efficace dans le réseau postal mondial. Ces ententes étant de nature opérationnelle et la Société canadienne des postes fonctionnant sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, il incombe à la Société canadienne des postes d'évaluer si certains fournisseurs étrangers bénéficient de tarifs postaux plus avantageux que les entreprises canadiennes.

Le modèle de rémunération intra-postal actuel de l'UPU visant les services sans suivi a été créé sur la base des échanges de lettres, et non pas des échanges de biens (colis). Postes Canada a dirigé avec succès les travaux visant à améliorer le modèle de rémunération de l'UPU. Les tarifs payés à Postes Canada par les services postaux étrangers ont donc considérablement augmenté en 2018 et continueront d'augmenter jusqu'en 2021. Si Postes Canada reconnaît que la situation peut encore être améliorée, il faut noter que les décisions de l'UPU sont prises dans le cadre d'un système « un pays, un vote » et reposent autant sur des considérations sociales et politiques que sur des considérations commerciales. Postes Canada persévéra dans ses efforts pour maintenir des services transfrontaliers abordables, fiables et financièrement viables en fonction du marché. Si les efforts ne portent pas fruit, Postes Canada devra revoir son approche relativement à cet accord.

De plus, Postes Canada continue de négocier des accords bilatéraux avec ses plus importants partenaires afin de favoriser les flux d'importations et d'exportations. Ces accords bilatéraux permettent à Postes Canada de négocier une rémunération, des services et des flux opérationnels plus favorables que ceux offerts en vertu des règlements de l'UPU. Ils offrent des services postaux modernes à coût abordable aux commerçants et aux consommateurs canadiens désireux d'avoir accès aux marchés internationaux. En outre, ces accords permettent à Postes Canada de demander des tarifs qui améliorent considérablement sa rémunération pour les services rendus. À l'heure actuelle, Postes Canada est signataire d'accords de ce genre avec les États-Unis et la Chine. Environ 75 % des colis provenant de l'étranger sont régis par de tels accords bilatéraux.

Le gouvernement s'est engagé à examiner régulièrement les lois fédérales qui régissent le commerce électronique, y compris les cadres portant sur la protection des données, la concurrence et la PI. Tout d'abord, l'engagement du gouvernement à protéger les

renseignements personnels transparaît dans sa réponse à un rapport au Parlement déposé en 2018 sur l'examen de la LPRPDE, laquelle régit le traitement des renseignements personnels dans un contexte commercial. Dans sa réponse, le gouvernement a indiqué qu'il procéderait à l'examen minutieux des recommandations de changement en tenant des consultations avec le public et les principaux intervenants afin de s'assurer que la loi soit claire, applicable et propre à assurer le niveau de protection de la vie privée attendu par la population canadienne.

Cet engagement est également illustré dans sa réponse à un rapport au Parlement déposé en 2017 sur la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP) et dans laquelle ce dernier a précisé qu'un marché électronique canadien prospère constitue un élément clé d'une économie canadienne du savoir en croissance et concurrentielle, qui, à son tour, permet à nos entreprises de prospérer, d'innover, d'exporter et de créer des emplois de qualité pour les Canadiens et Canadiennes. Le gouvernement a également indiqué qu'il souhaitait travailler avec une diversité d'intervenants afin d'identifier des solutions concrètes pour veiller à ce que la LCAP continue de protéger la population canadienne contre les pourriels et d'autres menaces numériques tout en minimisant les coûts de conformité pour les entreprises.

Compte tenu de l'évolution constante du contexte des cybermenaces, le gouvernement a précisé également qu'il tiendra compte des plus récents enjeux et qu'il réexaminera l'évolution des lois anti-pourriels internationales afin que la législation demeure pertinente et neutre sur le plan technologique. Le gouvernement adopte une approche équilibrée qui protégera la population canadienne tout en donnant aux organisations des moyens raisonnables de communiquer de façon électronique avec cette dernière.

D'ailleurs, pour souligner un exemple récent, le projet de loi C-25, qui a reçu la sanction royale le 1^{er} mai 2018, modifie la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour permettre aux sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale de faire un meilleur usage des communications électroniques avec leurs actionnaires. De plus, le Bureau de la concurrence a publié récemment un livre blanc sur la pertinence de la *Loi sur la concurrence* pour l'économie numérique. Il conclut que la loi est généralement bien positionnée face au marché numérique, mais voilà un exemple d'un des nombreux domaines visés par l'engagement du gouvernement à poursuivre ses examens en vue de renforcer l'environnement du commerce électronique.

Les lois d'encadrement du marché comme la LPRPDE et la LCAP et les lois en matière de PI constituent le fondement du marché numérique et des activités qui sont au cœur d'une économie axée sur les données. Ensemble, ces lois offrent une protection concrète aux particuliers et comblent leur besoin sous-jacent de confiance dans le marché numérique. Ce cadre facilite les activités commerciales et assure que les entreprises demeurent concurrentielles sur le marché mondial.

En ce qui concerne la PI, après de longues consultations, le gouvernement a annoncé la nouvelle Stratégie en matière de PI du Canada. La Stratégie comprend une composante législative et prévoit des modifications aux principales lois sur la PI afin de préciser les pratiques acceptables et de prévenir l'utilisation abusive de ces droits comme un obstacle à l'innovation. Le gouvernement s'applique également à identifier les réformes devant être apportées en temps opportun à la Commission du droit d'auteur du Canada. Une Commission efficace, transparente et prévisible est cruciale pour le bon fonctionnement des marchés des droits d'auteur au Canada, y compris dans le domaine numérique. Enfin, le gouvernement attend avec grand intérêt les résultats de l'examen parlementaire actuel de la *Loi sur le droit d'auteur* par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie en collaboration avec le Comité permanent du patrimoine canadien. Celui-ci permettra d'assurer que le cadre actuel de protection des droits d'auteur du Canada appuie la créativité et l'innovation dans un environnement technologique changeant.

Infrastructure, cybersécurité et formation (recommandations 4, 5, 8, 11)

Le gouvernement convient avec le Comité que la confiance des Canadiens et Canadiennes dans les plateformes de commerce électronique est essentielle, étant donné l'importance de la confiance pour maximiser les avantages d'une économie axée sur les données et le numérique pour tous les citoyens. Par conséquent, le gouvernement croit que les Canadiens et Canadiennes méritent un cadre législatif efficace qui les protège contre les pourriels et les autres menaces électroniques qui mènent au harcèlement, au vol d'identité et à la fraude. À cette fin, le gouvernement note que la LPRPDE et la LCAP jouent un rôle important pour susciter la confiance dans l'environnement numérique – ce qui est essentiel pour la croissance économique.

Le gouvernement note également que les lois et les règlements fédéraux protègent les données personnelles de ceux et celles qui achètent et vendent des produits en ligne. La gestion et l'utilisation des renseignements personnels sont essentielles à la conduite des affaires, aux échanges commerciaux et au commerce au sein d'une économie mondiale moderne axée sur les données et constituent un élément majeur du Plan pour l'innovation et les compétences du Canada. Néanmoins, la protection de la vie privée demeure une valeur fondamentale et une préoccupation pour la population canadienne.

Le gouvernement s'est récemment engagé à renouveler le cadre de cybersécurité en vigueur au pays. Le plan du Canada pour la sécurité à l'ère numérique commence par un solide système fédéral de cybergouvernance afin de protéger les Canadiens, les Canadiennes et leurs renseignements personnels. La réalisation de cet engagement passe obligatoirement par la création du Centre canadien de cybersécurité, source centrale et unique de conseils d'experts, d'orientation, de services et de soutien de premier plan pour le gouvernement du Canada, vers laquelle pourront se tourner la population et les entreprises du Canada afin d'obtenir des avis éclairés et fiables sur les questions de cybersécurité.

Le gouvernement s'est engagé à passer régulièrement en revue les cadres canadiens de protection des données pour s'assurer que les Canadiens et Canadiennes ainsi que leurs renseignements personnels soient protégés d'une manière qui tienne également compte du besoin des organisations de recueillir, d'utiliser ou de communiquer ces renseignements à des fins acceptables. Récemment, le gouvernement a annoncé que les entreprises devront dorénavant prévenir les consommateurs si leurs renseignements personnels sont perdus ou volés à la suite d'une violation de la sécurité des données, et qu'elles devront en informer le Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée. Cette nouvelle exigence doit entrer en vigueur plus tard cette année. Les organisations seront tenues de conserver un registre de toutes les atteintes à la protection des données touchant les renseignements personnels et de les fournir au commissaire à la protection de la vie privée du Canada sur demande. Ces nouvelles exigences permettront aux Canadiens et Canadiennes de se protéger et d'encourager de saines pratiques de protection des données.

Tout ce travail important sur les cadres du marché souligne son caractère essentiel pour inspirer aux Canadiens et Canadiennes la confiance nécessaire les incitant à participer à l'économie en ligne et pour alimenter le leadership canadien dans une économie axée sur les données et le numérique.

Le Gouvernement du Canada demeure résolu à mettre les Canadiens sur la voie de la prospérité dans une économie en évolution rapide où les nouvelles technologies (y compris l'infrastructure numérique) sont les moteurs de changement. Pour tirer le meilleur parti de ces possibilités, les gouvernements doivent travailler ensemble pour veiller à ce que les travailleurs canadiens aient les compétences dont ils ont besoin pour réussir.

Bien que l'enseignement relève des provinces et des territoires, y compris en ce qui concerne les programmes scolaires, le Gouvernement du Canada continuera de travailler avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que les Canadiens ont accès à une formation postsecondaire abordable en aidant les familles à épargner pour les études de leurs enfants, en accordant des prêts et des bourses aux étudiants et en veillant à ce que les dettes d'étude soient gérables. Parmi ces programmes on compte le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), par lequel le gouvernement fournit des bourses d'études canadiennes non remboursables et comble jusqu'à 60% des besoins financiers d'un étudiant à l'aide de prêts, la province ou le territoire participant couvrant généralement les besoins résiduels. Le 1^{er} août 2016, le montant des bourses accordées a augmenté de 50 % : passant de 2 000 \$ à 3 000 \$ par année pour les étudiants de familles à faible revenu; de 800 \$ à 1 200 \$ par année pour les étudiants de familles à revenu moyen; et de 1 200 \$ à 1 800 \$ par année pour les étudiants à temps partiel.

Le gouvernement reconnaît également l'importance de soutenir les travailleurs touchés par les technologies et de les aider à s'adapter au nouveau monde du travail. À la suite d'une étroite collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement a récemment pris des mesures importantes pour améliorer l'accès à la formation et le perfectionnement des compétences de tous les Canadiens et Canadiennes. Par exemple, en s'appuyant sur des consultations avec les provinces et les territoires, le gouvernement a récemment élargi et modernisé les ententes de transfert relatives au marché du travail conclues avec les provinces et territoires pour aider à améliorer la formation et l'aide à l'emploi. Les modifications comprennent l'élargissement de l'admissibilité aux programmes et services livrés conformément à ces ententes et un financement supplémentaire de 2,7 milliards de dollars sur six ans (2017-2018 à 2022-2023) en sus des 3 milliards de dollars versés annuellement par le gouvernement du Canada aux provinces et aux territoires par l'entremise de ces ententes, afin qu'elles puissent aider les Canadiens à acquérir de la formation professionnelle et de l'aide à l'emploi. En outre, Action Compétences, initiative annoncée récemment, aidera les adultes à acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur vie professionnelle : en améliorant l'accès aux bourses et aux prêts étudiants pour les apprenants adultes souhaitant retourner aux études; et en offrant aux Canadiens sans emploi admissibles la possibilité de conserver leurs prestations d'assurance-emploi lorsqu'ils améliorent leurs compétences.

De plus, comme le Budget de 2018 l'a annoncé, le gouvernement s'apprête également à lancer cette année le programme Compétences futures. Compétences futures regroupera l'expertise de tous les secteurs et tirera parti de l'expérience des partenaires de partout au pays. Compétences futures appuiera de nouvelles approches innovantes au perfectionnement des compétences et favorisera le partage des connaissances sur les meilleures pratiques.

Le Gouvernement du Canada reconnaît également l'importance d'avoir accès à des services de télécommunications de grande qualité et abordables afin de permettre aux consommateurs et aux entreprises canadiennes de participer à l'économie numérique, y compris la capacité de se lancer dans le commerce électronique et d'augmenter la compétitivité des entreprises. Au Canada, le secteur privé est le principal moteur des investissements dans les réseaux de télécommunications, ayant investi 11,6 milliards de dollars en 2016. Là où des lacunes persistent, tous les ordres de gouvernement ont mis en œuvre des initiatives de financement ciblées pour faciliter l'accès à Internet haute vitesse dans les régions mal desservies.

La plus récente initiative du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) est le programme Brancher pour innover, qui investira 500 millions de dollars d'ici 2021 pour élargir et améliorer l'accès à large bande dans les régions rurales et éloignées, y compris dans le Nord. Brancher pour innover soutiendra

l'infrastructure à large bande qui profite aux entreprises de même qu'aux institutions et aux ménages. Jusqu'à présent, le gouvernement a annoncé des projets visant à brancher plus de 800 collectivités rurales et éloignées. Brancher pour innover s'appuie sur la réussite du programme Un Canada branché, qui fournira un accès à 300 000 ménages d'ici 2019.

Ces initiatives complètent les mesures prises par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). En décembre 2016, le CRTC a classé l'Internet à large bande comme un service de télécommunications de base, a établi de nouvelles cibles en matière de large bande et a annoncé un nouveau financement de 750 millions de dollars pour aider à les atteindre. Les cadres du spectre des radiofréquences du gouvernement soutiennent également l'expansion des services sans fil. Par exemple, le cadre concernant la vente aux enchères du spectre de la bande de 600 MHz a été annoncé le 28 mars 2018. Lors de la mise aux enchères, quelque 43 % du spectre sera réservé aux nouveaux joueurs potentiels et aux concurrents régionaux. Les ondes hertziennes de la fréquence de 600 MHz transportent des signaux sur de longues distances, ce qui est utile pour étendre la couverture. En juin 2017, le gouvernement a annoncé un nouveau cadre d'attribution des licences pour les satellites de la prochaine génération en vue d'en permettre l'entrée au Canada, et le Budget de 2018 a annoncé 100 millions de dollars pour le Fonds stratégique pour l'innovation afin de soutenir le développement des technologies de la prochaine génération de satellites.

La connectivité est également admissible dans le cadre du financement de 2 milliards de dollars prévu par le volet pour les collectivités rurales et du Nord du programme Investir dans le Canada d'Infrastructure Canada. Comme dans le cas des programmes précédents d'Infrastructure Canada, les provinces et les territoires joueront un rôle important en ce qui concerne l'établissement de leurs priorités dans le cadre du Fonds. D'autres ordres de gouvernement, y compris les provinces, les territoires et les municipalités, ont également leurs propres initiatives en matière d'infrastructure numérique, qui contribuent collectivement à améliorer l'accès des consommateurs et des entreprises canadiennes partout au Canada.

La politique du gouvernement du Canada en matière de télécommunications est axée sur trois objectifs fondamentaux : la qualité, la couverture et l'abordabilité. Il importe que nos réseaux soutiennent les applications les plus récentes, qu'ils soient accessibles à tous les Canadiens et Canadiennes dans les collectivités où ils vivent et travaillent, et que les prix des services soient abordables.

L'année dernière, le gouvernement a demandé au CRTC de reconsidérer une décision dans le but d'accroître le nombre d'options sans fil abordables pour les Canadiens et les Canadiennes. À la suite de la tenue d'une instance publique, le CRTC a répondu à cette préoccupation en demandant aux fournisseurs nationaux d'offrir de nouveaux forfaits de données seulement à moindre coût pour aider à combler une lacune du marché.

Même si des progrès ont été réalisés, le gouvernement entend les préoccupations de la population canadienne au sujet des prix encore trop élevés. C'est pourquoi il prend des mesures concrètes pour soutenir une concurrence vigoureuse sur le marché. Soutenir la concurrence accrue et durable des petits fournisseurs entraînera des services de meilleure qualité et des prix plus bas pour les Canadiens et Canadiennes. L'une de ces mesures consiste à réserver 43 % du spectre pour les concurrents régionaux et les nouveaux venus potentiels sur le marché lors de la prochaine vente aux enchères du spectre de la bande de 600 MHz. Réserver une partie du spectre permettra aux petits fournisseurs d'élargir et de renforcer leurs réseaux.

La dernière étude comparative des prix des services de télécommunications, commandée par ISDE, a souligné l'importance des nouveaux et plus petits joueurs du sans-fil au Canada, comme Freedom Mobile, Vidéotron et Eastlink. Selon l'étude, le tarif moyen de ces fournisseurs a été de 7 à 27 % inférieur à celui des titulaires nationaux.

Conclusion

Le Gouvernement du Canada tient à remercier de nouveau les membres du Comité permanent pour leur travail acharné et le dévouement dont ils ont fait preuve pour achever ce rapport sur le commerce électronique et les priorités commerciales des entreprises canadiennes. Le gouvernement a pris en considération les recommandations formulées et continuera de travailler avec les intervenants, y compris le secteur privé, de même que les provinces et les territoires, en vue d'aider les entreprises canadiennes à prospérer dans l'économie numérique.

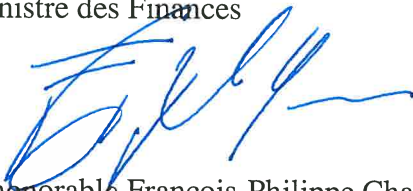
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



L'honorable Navdeep Singh Bains, C.P., député
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique



L'honorable William Francis Morneau, C.P., député
Ministre des Finances



L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député
Ministre du Commerce international